



Comment avoir accès à un dossier de tutelle quand on est le fils?

Par **alain g**, le **01/03/2018 à 21:58**

Bonjour,
Ma mère est sous tutelle renforcée, gérée par une association.
Elle ne peut évidemment plus se défendre par elle-même car elle ne peut plus s'exprimer.
Il m'est apparu que dans le dossier, de graves diffamations sur la famille étaient au dossier, insultantes, et surtout totalement fausses. Je n'en ai eu connaissance que lors du jugement d'appel. Lors du jugement de tutelle, la juge n'avait pas fait mention de ces éléments.
Je n'ai pas pu attenter de procès pour diffamation, car j'ai eu connaissance de ces éléments trop tard.
Depuis, j'aimerais avoir accès au dossier pour voir si d'autres graves diffamations sont présentes. Mais on me refuse de le lire, car je ne suis que le fils, et je ne fais pas parti de la mesure de tutelle (bien qu'ils ne soient pas capables de gérer sans mon aide, un comble).
Des éléments très graves semblent être au dossier. On m'a dit que seul l'avocat de la personne peut demander le dossier. C'est totalement délirant car cet avocat doit être payé par la tutelle qui gère ses comptes, et qui donc refusera.
Je nage en plein délire du système judiciaire.
Merci de m'aider.

Par **alain g**, le **02/03/2018 à 15:57**

Je remonte ma question. J'espère avoir une réponse.

Par **Visiteur**, le **02/03/2018 à 17:20**

Bjr,rnll faut prendre, je pense, votre propre avocat.